

Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Subventions État pour les réhabilitations de logements miniers Financements PALULOS-ERBM

— Déploiement de la dotation de PALULOS ERBM 2022 CRHH du 7 mars 2022

1 / Objet et montant des dota PALULOS ERBM

L'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), signé le 07 mars 2017 par l'État, le Conseil régional, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, les huit intercommunalités du Bassin Minier (CABBALR, CALL, CAHC, CCOM, DA, CCCO, CAPH, CAVM) est porteur de l'objectif partagé d'accélérer le rythme de réhabilitations de logements miniers énergivores, en visant leur éradication en 10 ans. En 2017, le nombre de logements miniers sociaux énergivore (Etiquettes E, F et G) était estimé à 23.000 unités. Par ailleurs l'Engagement souligne que ces réhabilitations doivent s'inscrire préférentiellement dans des opérations de rénovation intégrée de cités minières, qui seules peuvent contribuer à un changement d'image durable et faire levier pour une métamorphose du bassin minier.

Pour atteindre cet objectif, correspondant à un doublement du rythme alors projeté par les bailleurs sans aides spécifiques, **l'État s'est engagé à mobiliser des financements à hauteur de 100 M€ sur 10 ans**. La Région Hauts-de-France (pour 30 M€) et les EPCI comptant des logements miniers (CABBALR, CALL, CAHC, DA, CCCO, CAPH, CAVM) ont pris des engagements similaires et mis en place chacun des dispositifs de subvention.

Depuis 2018, les financements PALULOS ERBM ont pris la forme d'une inscription de 10 M€ annuels de crédits d'autorisation d'engagement (AE) dans la loi de finances sur le programme budgétaire 135. De plus en 2021, l'engagement résiduel de l'Etat (70 M€) a été inscrit dans le projet de contrat de plan Etat-Région 2021-2027. Ainsi à l'issue de 4 exercices (2018, 2019, 2020 et 2021) l'Etat avait effectivement déployé 38,556 M€.

Lors de sa visite officielle dans le Bassin Minier le 02 février 2022, le Président de la République a annoncé que l'Etat était prêt à accélérer la mise à disposition de ses financements, et a proposé de déployer le reliquat des financements initialement prévus (soit près de 60 M€) sur les exercices 2022 et 2023.

Dès lors, la dotation d'AE 2022 de PALULOS ERBM a été constituée de 10 M€ inscrite en Loi de Finance initiale, et d'une dotation complémentaire pour atteindre un montant de 24,6 M€. La dotation initiale a fait l'objet d'un premier exercice de répartition présenté lors du CRHH du 7 mars 2022. La présente note vise à rendre compte du déploiement de l'ensemble de la dotation d'AE 2022. Ce déploiement est conduit de façon à optimiser l'usage de ces crédits au plus près le rythme de maturation des opérations de réhabilitation, tout en tenant compte des termes des conventions de délégation des aides à la pierre.

2/ Critères et barème des subventions PALULOS ERBM :

En 2018, l'Etat a choisi d'orienter ses financements PALULOS ERBM vers les réhabilitations de logements miniers menées dans le cadre des opérations de rénovation intégrée de cités minières, afin de contribuer au changement durable d'attractivité recherché. Les partenaires de l'ERBM ont arrêté en juin 2018 une liste de 35 opérations constituant le programme initial de rénovation intégrée des cités minières. Ces 35 opérations englobent quelques 7.300 logements énergivores à rénover.

Le soutien financier de l'Etat est ainsi conditionné au fait que les projets de réhabilitation soient développés conformément aux préconisations du référentiel d'ambitions partagées ERBM. Ce référentiel a été rédigé par l'ensemble des partenaires de l'ERBM, et regroupe les attendus s'appliquant aux opérations du programme de rénovation intégrée des cités minières. Les réhabilitations doivent notamment être conçues et arbitrées dans un cadre de travail partenarial, avoir une portée globale, viser une qualité et une performance énergétique élevée, grâce en particulier à un accompagnement ad hoc tout au long du projet. De plus, les bailleurs sont incités à recourir à des solutions alternatives d'isolation, par le recours à des éco-matériaux, dans le but notamment de favoriser la structuration de filières régionales de production. De plus, les marchés liés à ces réhabilitations doivent comprendre des clauses sociales ambitieuses, qui doivent être mises en œuvre dans un processus mobilisant tous les acteurs de l'insertion de manière à favoriser la construction de parcours d'insertion complets.

Une actualisation du référentiel d'ambitions partagées menée en 2021 a amené la performance théorique minimale requise à 130 kWh/m²/an (au lieu de 150 kWh/m²/an).

La grille des montants forfaitaires de subvention définie en 2018, et reconduite pour le déploiement de la dotation annuelle 2022, est la suivante :

- Subvention globale de base (conditionnée au suivi des attendus et préconisations du référentiel d'ambitions partagées) → SB = 7.500 € / logement
- Bonus 1 pour atteinte du niveau BBC Rénovation (104 kWh/m²/an) → B1 = 1.500 € /logement
- Bonus 2 pour usage d'éco-matériaux pour l'isolation des toitures → B2 = 1.000 € / logement
- Bonus 3 pour usage d'éco-matériaux pour l'isolation des murs → B3 = 1.500 € / logement

3/ Bilan de l'utilisation des financements PALULOS ERBM et de la progression des réhabilitations de logements miniers sociaux énergivores :

Les années 2018 et 2019 ont été les années de définition et d'amorçage du programme de rénovation intégrée des cités minières. L'année 2020 a été celle de la montée en puissance de ce programme, marquée par l'arrivée à maturité dans le cadre des opérations intégrées d'une première vague de projets de réhabilitation d'ensembles de logements miniers et le lancement de leurs premières tranches de réalisation.

Malgré les perturbations dues à la crise sanitaire, la montée en puissance du programme s'est confirmée en 2021 : de nouveaux projets de réhabilitation ont été amenés à maturité et ont fait l'objet d'un début de réalisation, des tranches supplémentaires ont également été lancées sur les opérations déjà initiées.

Un déploiement échelonné de la dotation d'AE disponible en 2021 a permis d'optimiser le nombre d'opérations financées et l'usage des crédits disponibles. **L'année 2021 a ainsi été marquée par l'engagement de la quasi-totalité des dotations de crédits PALULOS ERBM cumulées depuis 2018. 5 opérations ont par ailleurs fait l'objet d'autorisations de démarrage anticipé, entamant ainsi l'usage de la dotation 2022.**

Cette progression est détaillée dans le tableau suivant.

A fin 2021, un total de 3 .819 réhabilitations de logements miniers avaient été financées par la PALULOS ERBM pour un montant de 37,4 M€. Le montant moyen de subvention s'élève à 9.791 €/logement , en progression constante depuis 2018 (9.266 € en 2018, 10.264 € en 2021) : en effet, le niveau de performance BBC rénovation et l'usage d'éco-matériaux est de plus en plus fréquent.

| | | Dpt Nord | Dpt Pas-de-Calais | Total |
|--|---|--------------|--------------------|-----------------|
| 2018 | Nombre de réhabilitations subventionnées | 153 | 231 | 384 logements |
| | Nombre d'opérations initiées | 1 | 1 | 2 opérations |
| | Montant des financements accordés | 1.530.000 € | 1.791.000 € | 3.321.000 € |
| 2019 | Nombre de réhabilitations subventionnées | 268 | 351 | 619 logements |
| | Nombre d'opérations initiées | 2 | 3 | 5 opérations |
| | Montant des financements accordés | 2.492.500 € | 3.151.500 € | 5.644.000 € |
| 2020 | Nombre de réhabilitations subventionnées | 514 | 733 | 1 247 logements |
| | Nombre d'opérations initiées | 4 | 6 | 11 opérations |
| | Montant des financements accordés | 5.276.000 € | 7.172.000 € | 12.448.000 € |
| 2021 | Nombre de réhabilitations subventionnées | 689 | 880 | 1.342 logements |
| | Nombre d'opérations initiées | 2 | 5 | 7 opérations |
| | Montant des financements accordés | 7.117.500 € | 8.862.000 € | 15.979.500 € |
| Totaux (2018-2021) | Nombre de réhabilitations subventionnées | 1.624 | 2.195 | 3.819 logements |
| | Nombre d'opérations initiées | 9 | 15 | 24 opérations |
| | Montant des financements accordés | 16.416.000 € | 20.976.500€ | 37.392.500 € |
| <i>Autorisations de démarrage anticipé accor- dées en 2021</i> | <i>Nombre de réhabilitations concernées par des autorisations de démarrage anticipé</i> | <i>0</i> | <i>459</i> | |
| | <i>Nombres d'opérations initiées</i> | <i>0</i> | <i>4</i> | |
| | <i>Enveloppe d'AE 2022 ainsi « entamée »</i> | <i>0</i> | <i>4.514.500 €</i> | |

4 / Déploiement des crédits 2022 (dotation annuelle et dotation d'accélération pour un total de 24,6 M€)

Après une première enquête menée en janvier-février 2022 par les DDTM auprès des bailleurs Maisons et Cités et SIA Habitat, ainsi que des EPCIs, via l'outil partagé « OSP » développé notamment pour le suivi des financements PALULOS ERBM, une première dotation de 9,7 M€ a été répartie pour couvrir les besoins de financement des opérations qui avaient fait l'objet d'autorisations de démarrage anticipé, ainsi que celles qui étaient en voie de faire l'objet des premières demandes de financement au titre de 2022.

La dotation finale d'AE PALULOS 2022 s'élève à 24,6 M€. Elle est déployée au vu de l'enquête complémentaire menée par les DDTM en juillet-août, et qui a permis d'actualiser les prévisions de demande de financement. Le déploiement vise à couvrir **toutes les demandes de financement annoncées pour 2022, dont le montant total est actuellement estimé à 16,2 M€**, ainsi qu'une partie des tranches qui resteront à financer en 2023. Afin d'optimiser l'usage de la PALULOS ERBM, la répartition tient aussi compte des reliquats d'AE chez les délégataires et des fins administratives de convention de délégation des aides à la pierre.

Suivant ces principes la répartition d'AE PALULOS ERBM est la suivante :

| EPCI | Nb de réhabilitations financées en 2018-2021 | Financements accordés en 2018-2021 | Reliquat AE au 01/01/2022 | Répartition AE dotation annuelle 2022 (24,6 M €) | AE disponibles pour accord de financement en 2022 |
|----------------------|--|------------------------------------|---------------------------|--|---|
| CABBALR | 165 | 1 545 000 € | 0 € | 4 238 900 € | 4 238 900 € |
| CALL | 1 224 | 10 950 500 € | 42 000 € | 3 200 500 € | 3 242 500 € |
| CAHC (HD) | 806 | 8 481 000 € | - | 1 470 000 € | 1 470 000 € |
| <i>Sous-Total 62</i> | <i>2195</i> | | <i>42 000 €</i> | <i>8 909 400 €</i> | <i>8 951 400 €</i> |
| CCCO (HD) | 465 | 5 088 000 € | - | 4 090 000 € | 4 090 000 € |
| CADA | 230 | 2 070 000 € | 616 000 € | 5 309 000 € | 5 925 000 € |
| CAPH | 538 | 5 380 000 € | 105 800 € | 6 291 600 € | 6 397 400 € |
| CAVM | 391 | 3 878 000 € | (34 500 €) | 0 € | - € |
| <i>Sous-Total 59</i> | <i>1624</i> | | <i>721 800 €</i> | <i>15 690 600 €</i> | <i>16 412 400 €</i> |
| Total | 3 819 | 37 392 500 € | 763 800 € | 24 600 000 € | 25 363 800 € |

Selon les dernières prévisions, fin 2022 une seule opération du programme visé n'aura pas fait l'objet d'un début d'engagement. Le volume des réhabilitations restant à financer en 2023 s'élève à environ 1.500 logements et elles mobiliseront quelques 6,5 M € sur l'enveloppe d' AE PALULOS ERBM 2023. Or la dotation 2023 fera également l'objet d'une accélération : suivant l'annonce du Président de la République, fin 2023 l'Etat aura apporté les 100 M€ d'aide à la pierre inscrits dans l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Dès lors l'enveloppe 2023 attendue est de l'ordre 35 M €. Les financements seront donc attribués à des réhabilitations au-delà de celles contenues dans le programme de réhabilitation intégrée des cités minières. Un travail est engagé avec les EPCI et les bailleurs pour définir les réhabilitations qui seront soutenues en 2023 par la PALULOS ERBM et le niveau de soutien.

